Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260930-D2026051-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, BELLANGER Hervé, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, ESCOLAN Séverine, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Céline, LANDREIN Lydie, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE GOFF Patrice, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERRON Anthony, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : DENIE Jeannine, JEZEQUEL Bernard, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Jeannine DENIE a donné procuration à Madame Yvonne KERVAGORET.
Monsieur Bernard JEZEQUEL a donné procuration à Madame Marie-Christine PERON.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Céline LANDREIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260930-D2026051-DE

Appel à projet pour la vente de la parcelle ZD138 : choix de l'attributaire

Monsieur Hervé BELLANGER rappelle que, par délibération en date du 27 février 2026, le conseil municipal a validé l'organisation d'un appel à projets pour la vente de la parcelle cadastrée section ZD, numéro 138, située à Kervidanou. Cet appel à projets prévoit les critères d'évaluation des offres (60% de la note pour le prix, 40% pour l'impact sur l'économie locale, dont création d'emplois) et une date limite de remise des propositions fixée au 30 avril 2026.

Dans le cadre de cet appel à projets, 3 offres ont été reçues, qui ont été examinées et analysées par la commission Urbanisme – Aménagement – Cadre de Vie – Environnement – Agriculture. Il est proposé au Conseil Municipal de valider le choix de la commission et d'autoriser le Maire à procéder à la vente du terrain à l'attributaire retenu.

Madame Céline LANDREIN quitte la salle au début de l'examen de ce point de l'ordre du jour et ne prend part ni aux débats, ni au vote concernant cette délibération.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien, en date du 25 juin 2026 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme – Aménagement – Cadre de vie - Environnement du 28 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir le candidat Aerobann – SARL DROAL (N° SIREN : 948 618 590), représentée par M. Nicolas DROAL, comme attributaire de l'appel à projet pour la vente de cette parcelle ;

VALIDE la vente de la parcelle qui sera issue du découpage de la parcelle ZD138, pour une surface d'environ 1 300 m², au candidat retenu, pour un montant de 60 000 € ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tous les actes nécessaires (bornage, etc.).

Votes :

- ***Pour : 22*** *(procurations : Jeannine DENIE, Bernard JEZEQUEL, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTÈRE